



**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**FINANCES :**

- N° 882 : Modification de l'institution de la régie de recettes et d'avances pour les foyers clubs. Page 1
- N° 883 : Institution d'une sous-régie de recettes des foyers-clubs à l'Hôtel de Ville. Page 1
- N° 884 : Institution d'une régie de recettes temporaire pour la patinoire. Page 1
- N° 885 : Institution d'une sous-régie de recettes temporaire à la ferme du vieux-pays pour la patinoire. Page 1
- N° 952 : Modification de l'institution de la régie d'avances au service logistique. Page 14
- N° 953 : Modification de l'institution de la régie d'avances pour le service espaces verts. Page 15
- N° 954 : Modification de l'institution de la régie d'avances pour la direction de l'aménagement et du développement. Page 15
- N° 955 : Modification de l'institution de la régie de recettes et d'avances pour le service municipal animation culturelle 3<sup>ème</sup> âge. Page 15
- N° 956 : Modification de l'institution de la régie de recettes et d'avances pour les foyers clubs. Page 16
- N° 957 : Modification de l'institution de la régie de recettes et d'avances à l'école d'art Claude Monet. Page 16
- N° 958 : Modification de l'institution de la régie de recettes et d'avances au multi accueil collectif Grande Nef. Page 16
- N° 959 : Modification de l'institution de la régie de recettes et d'avances au multi accueil familial Le Zéphyr. Page 17
- N° 960 : Modification de l'institution de la régie de recettes et d'avances au multi accueil collectif La Bourdonnais. Page 17
- N° 961 : Modification de l'institution de la régie de recettes et d'avances a multi accueil collectif les Petites Frimousses. Page 18
- N° 962 : Modification de l'institution de la régie d'avances au relais assistantes maternelles. Page 18
- N° 963 : Modification de l'institution de la régie de recettes et d'avances au foyer résidence Les Cèdres. Page 18
- N° 964 : Modification de l'institution de la régie de recettes et d'avances au foyer résidence Les Tamaris. Page 19
- N° 968 : Emprunt de 6.000.000 euros – prêt auprès de la Société Générale. Page 20
- N° 978 : Emprunt de 7.000.000 euros – prêt auprès du Crédit Agricole. Page 24

## **ESPACE PUBLIC :**

- N° 910 : Quartier 1-2 Est Edgar Degas – Marché passé en procédure adaptée – Aménagement de la rue de la Balance – Signature d'un marché subséquent sur accord cadre : SACER PNE – INEO INFRA AGENCE EP et MABILLON S.A. Page 4
- N° 931 : Quartier Edgar Degas Est – Marché passé en procédure adaptée – Aménagement de la rue Abraham Duquesne – Signature d'un marché subséquent sur accord cadre : Stés. SACER – BENTIN et VERT LIMOUSIN. Page 8
- N° 940 : Quartier 1.2 Est Edgar Degas – Marché passé en procédure adaptée – Aménagement de la rue Christophe Colomb prolongée – Signature d'un marché subséquent sur accord cadre : Stés. EMULITHE et BENTIN. Page 11
- N° 941 : Quartier 1.2 Est Edgar Degas – Marché passé en procédure adaptée – Aménagement de l'allée des Gémeaux – Signature d'un marché subséquent sur accord cadre : Stés. LEFEBVRE et BENTIN. Page 11
- N° 969 : Moyens opérationnels. Acquisition d'une mini pelle 3 à 4 tonnes. Signature du marché avec la société JCB Ile de France. Page 21
- N° 985 : Quartier 3.1 Mairie Paul Bert – Marché passé en procédure adaptée – Aménagement de la rue Auguste Blanqui – Signature d'un marché subséquent sur accord cadre : Stés. EMULITHE et INEO INFRA. Page 27

## **PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN :**

- N° 922 : Mission de certification des travaux réalisés dans le cadre du P.R.U. – Signature du contrat avec la Sté. C.E.S.T. Page 5
- N° 972 : Marché passé en procédure adaptée – Etudes urbaines pour le PRU des quartiers Nord à Aulnay-Sous-Bois – Signature du marché : Les Ateliers LION. Page 22

## **ETUDES URBAINES :**

- N° 942 : Signature du contrat module 1 – base bien et souscription d'un forfait de 300 références. Page 12
- N° 982 : Exercice d'un droit de préemption urbain sur un bien sis 17 avenue Anatole France/1 rue Charles Dordain à Aulnay-Sous-Bois. Page 25

## **COORDINATION ET QUALITE :**

- N° 928 : Mission de sécurité – Aménagement de la rue Christophe Colomb prolongée. Contrat avec la Sté. C.S.E.T. Page 7
- N° 929 : Mission de sécurité – Aménagement de l'allée des Gémeaux – Contrat avec la Sté. C.S.E.T. Page 7
- N° 930 : Mission de sécurité – Aménagement de la rue Auguste Blanqui. Contrat avec la Sté. C.S.E.T. Page 8

## **BATIMENTS :**

- N° 893 : Marché passé en procédure adaptée – Mission relevant de la maîtrise d'ouvrage, relevés géotechniques, contrôle technique et coordination S.P.S. – Lot n° 3 coordination S.P.S. – Avenant n° 1 avec BUREAU VERITAS. Page 2

- N° 899 : Quartier Edgar Degas Est – Marché passé en procédure adaptée – transformation du terrain de football – Installation d’un revêtement synthétique sur le stade de football et réfection des installations électriques – Avenant n° 1 : Sté. ENVIROSPORT. Page 2
- N° 906 : Marché passé en procédure adaptée – Fourniture et livraison de stands pliants pour évènements – Signature du marché : Sté. SAMIA DEVIANNE. Page 3
- N° 936 : Signature d’un contrat de maintenance pour les ascenseurs de la cuisine centrale : Sté. OTIS. Page 10
- N° 937 : Signature d’un contrat de maintenance pour les ascenseurs du centre administratif : Sté. OTIS. Page 10
- N° 939 : Signature d’une convention de répartition de certificats d’économies d’énergie au centre administratif et à la MAC Rose des Vents : EDF. Page 10
- N° 986 : Marché passé en procédure adaptée – Travaux de menuiseries aluminium au groupe scolaire Nonneville maternelle et foyer Guillaume Apollinaire (fourniture et pose) – Signature du marché : Sté. PLASTALU. Page 28

### **PROPRIETES COMMUNALES :**

- N° 894 : Prolongation de location temporaire – Logement sis 5 rue des Mimosas groupe scolaire Ambourget – Avenant n° 3 à la convention signée avec [REDACTED] Page 2
- N° 900 : Maintien d’un professeur des écoles dans son logement de fonction d’instituteur – Signature d’une convention avec [REDACTED] logée au groupe scolaire Ormeteau. Page 3
- N° 924 : prolongation de location temporaire – Logement sis à Aulnay-Sous-Bois : 4 rue de Bougainville (groupe scolaire Paul Eluard) – Avenant n° 3 à la convention de location signée le 16.10.2006 entre la ville et [REDACTED] Page 6
- N° 938 : Terrain sis 68 bis rue Jules Princet à Aulnay-Sous-Bois – Signature d’une convention d’occupation temporaire et précaire entre la ville et la Sté. 2N AUTO. Page 10
- N° 943 : Prolongation de location temporaire de logement à titre gratuit – Avenant n° 1 à la convention signée avec [REDACTED] Page 12
- N° 965 : Maintien d’un professeur des écoles dans son logement de fonction d’instituteur – Signature d’une convention avec [REDACTED] logé au groupe scolaire Vercingétorix. Page 19
- N° 966 : Logement sis 137 route de Mitry à Aulnay-Sous-Bois – Groupe scolaire Ormeteau – Signature d’une convention de location entre la ville et [REDACTED] Page 19
- N° 967 : Pavillon [REDACTED] rue du Clocher – Signature d’une convention de location entre la ville et [REDACTED] Page 20
- N° 979 : Attribution temporaire d’un logement communal à [REDACTED] [REDACTED] – logement sis à Aulnay-Sous-Bois [REDACTED] rue Berteaux. Signature d’une convention. Page 24
- N° 980 : Prolongation de location temporaire – Logement sis [REDACTED] rue du onze novembre à Aulnay-Sous-Bois – Avenant n° 1 à la convention signée avec [REDACTED] Page 25

## **SERVICES TECHNIQUES :**

- N° 907 : Bail à construction : terrain sis rue Michel Ange à Aulnay-Sous-Bois – Cession au profit de la SARL 2FB par la Sté. GRITHO. Page 3

## **ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE :**

- N° 908 : Maison de l'environnement – Location de panneaux d'exposition « Ecologique Cité » - Signature d'un contrat avec l'association ARCHITECTURE DIJON BOURGOGNE. Page 4
- N° 923 : Maison de l'environnement – Animation d'une journée spectacle débat sur le thème astronomie et écologie – Signature d'un contrat de cession de spectacle avec TVB PRODUCTIONS. Page 6
- N° 945 : Maison de l'environnement – Animation d'une soirée ciné débat sur le thème du climat – Signature d'un contrat avec l'Association 69 NORD. Page 13

## **SPORTS :**

- N° 983 : Spectacle « La parade de Noël » - Convention avec la Sté. GLACE SPECTACLE ORGANISATION. Page 26

## **POLICE MUNICIPALE :**

- N° 944 : Marché passé en procédure adaptée – Accueil en fourrière des animaux errants ou dangereux – Année 2010 renouvelable jusqu'en 2013 – Signature du marché avec la S.A. SACPA. Page 12

## **FOYER RESIDENCE LES CEDRES :**

- N° 911 : Marché passé en procédure adaptée – Signature avec M. GOSSENS Benoît agissant au nom du groupe « Le marchand de Bonheur » d'un contrat de prestation artiste pour un spectacle le 3.10.09. Page 5

## **SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION :**

- N° 901 : Contrat d'assistance et de maintenance pour le logiciel de gestion des bibliothèques ALOES, VENDANGEUR, PORTAIL avec la Sté. OPSYS. Page 3
- N° 909 : Contrat d'assistance et de maintenance pour le logiciel SAGE PATRIMOINE avec la Sté. SAGE. Page 4
- N° 974 : Marché passé en procédure adaptée – Assistance et maintenance du logiciel « REQUIEM » avec la Sté. ARPEGE. Page 23
- N° 975 : Marché passé en procédure adaptée – Assistance et maintenance du logiciel « MELODIE » avec la Sté. ARPEGE. Page 23
- N° 976 : Marché passé en procédure adaptée – Assistance et maintenance du logiciel « IMAGE » avec la Sté. ARPEGE. Page 23
- N° 977 : Marché passé en procédure adaptée – Assistance et maintenance du logiciel « ALTO » avec la Sté. ARPEGE. Page 23
- N° 988 : Contrat d'assistance et de maintenance des logiciels LANDESK avec la Sté. NETWORKD EUROPE. Page 29

## **ACHATS ADMINISTRATIFS ;**

- N° 918 : Marché passé en procédure adaptée – Contrat de maintenance sur photocopieur Konica-Minolta couleur 450 F. Page 5

## **PETITE ENFANCE :**

- N° 925 : Multi accueil collectif mini club Charles Perrault – Marché passé en procédure adaptée – Spectacle de Noël « Les trois cadeaux de Lisette » le 2.12.09 – Signature du marché avec la Cie. Théâtrale Les Trois Coups. Page 6
- N° 926 : Multi accueil collectif onze novembre – marché passé en procédure adaptée – Spectacle de Noël « Les lutins du père Noël » le 17.12.09. Signature du marché avec l'association QUELINDOSON. Page 7
- N° 946 : Multi accueil familial Le Zéphyr – Marché passé en procédure adaptée – Spectacle de Noël « Titine et Poupoune et le père Noël » - Signature du marché avec Titine Poupoune et Compagnie. Page 13
- N° 947 : Multi accueil collectif – jardin d'enfants – Marché passé en procédure adaptée – Spectacle de fin d'année « Noël de Ronchon » - signature du marché avec l'association « la Forêt des Enchanteurs ». Page 13
- N° 948 : Multi accueil collectif La Bourdonnais – Marché passé en procédure adaptée – Spectacle de Noël « les trois cadeaux de Lisette » - Signature du marché avec la Cie. Théâtrale les trois Coups. Page 14

## **ENFANCE JEUNESSE :**

- N° 935 : Contrat de location avec la Sté. COLLECTIVISION – Marché passé en procédure adaptée. Page 9
- N° 981 : Convention avec l'association « La Croix Rouge Française » - Marché passé en procédure adaptée. Page 25

## **CULTURE :**

- N° 927 : Exposition « les jeux de la petite enfance » au foyer club Romand le samedi 5.12.09 et à la bibliothèque Elsa Triolet – rue Henri Matisse à Aulnay-Sous-Bois du 7 au 18.12.09 inclus – Signature du marché. Page 7
- N° 973 : Scène de musiques actuelles « Le Cap » - Programmation du 4<sup>ème</sup> trimestre 2009 – marchés de services passés en procédure adaptée – Signature des contrats. Page 22
- N° 987 : Marché passé en procédure adaptée – Fournitures et petits matériels beaux arts, loisirs créatifs et céramique – Année 2010 – Signature des marchés : Stés. GERSTAECKER – BERTY et PETER LAVEM PARIS. Page 28
- N° 989 : Scène de musiques actuelles « Le Cap » - Marché passé en procédure adaptée avec l'association « La Souris des Villes » - Signature du marché. Page 29

## **PROTOCOLE :**

- N° 970 : Marché passé en procédure adaptée ouverte – Location et exploitation de matériel son et lumière pour les cérémonies des vœux de la municipalité 2010 – Signature du marché : NORD SCENIQUE. Page 21

- N° 971 : Marché passé en procédure adaptée ouverte – Location de matériel pour les cérémonies des vœux de la municipalité 2010 – Signature du marché : Sté. COMPACT. Page 21

#### **JUSTICE :**

- N° 932 : Bureau d'aide aux victimes - Consultations juridiques gratuites – Signature d'une convention avec Maître BOUSSAC-COURTEY. Page 8
- N° 984 : Service juridique – Marché passé en procédure adaptée – Marché d'assurance – Police protection juridique des agents communaux et du C.C.A.S. Page 27

#### **FORMATION :**

- N° 933 : Prestation de formation « Décoration Culinaire » assuré par un prestataire extérieur : GRETA. Page 9

#### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :**

- N° 934 : Mise en place d'une action de coaching individuel : BRUNOLAURENTCONSEIL. Page 9

#### **ASSURANCES :**

- N° 949 : Remboursement d'indemnisation de sinistre dégâts des eaux en date du 26.06.08 – 19/21 rue jacques Duclos. Page 14
- N° 950 : Remboursement d'indemnisation de sinistre dégât au domaine public – Plot en fer endommagé en date du 9.06.09. Page 14
- N° 951 : Remboursement d'indemnisation de sinistre dégât au domaine public – Poteau de signalisation endommagé en date du 9.05.09. Page 14

**DECISIONS**  
**PRISES PAR LE MAIRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22**  
**DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

---

**DECISION N° 882**

**Objet : FINANCES - MODIFICATION DE L'INSTITUTION DE LA REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES POUR LES FOYERS CLUBS**

La décision N° 1245 en date du 22 décembre 1999 doit être modifiée comme suit :

ARTICLE 9 : Il est créé 6 sous-régies de recettes dont les modalités de fonctionnement sont précisées dans l'acte constitutif des sous-régies.

Les nouvelles dispositions prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**DECISION N° 883**

**Objet : FINANCES - INSTITUTION D'UNE SOUS-REGIE DE RECETTES DES FOYERS-CLUBS A L'HOTEL DE VILLE**

Il est institué une sous-régie de recettes de la régie des « Foyers Clubs » à l'hôtel de ville et dans les jardins de l'hôtel de ville.

La sous-régie fonctionne à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

La sous-régie encaisse les produits suivants : Objets réalisés par les Foyers-clubs ou relatifs aux activités de ces derniers (objets artisanaux, compacts discs, cassettes audio ou vidéo, enregistrements sur DVD...); participations financières aux ateliers de découvertes de techniques manuelles.

---

**DECISION N° 884**

**Objet : FINANCES - INSTITUTION D'UNE REGIE DE RECETTES TEMPORAIRE POUR LA PATINOIRE**

Il est institué une régie temporaire de recettes auprès de la Direction des sports, de la ville d'Aulnay-sous-Bois.

La régie fonctionne du 7 décembre 2009 au 17 janvier 2010.

---

**DECISION N° 885**

**Objet FINANCES - INSTITUTION D'UNE SOUS-REGIE DE RECETTES TEMPORAIRE A LA FERME DU VIEUX PAYS POUR LA PATINOIRE**

Il est institué une sous-régie de recettes temporaire à la Ferme du Vieux pays auprès de la Direction des Sports, de la ville d'Aulnay-sous-Bois.

La sous-régie fonctionne du 7 décembre 2009 au 17 janvier 2010.

---

### **DECISION N° 893**

**Objet : BATIMENTS – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE MISSION RELEVANT DE LA MAITRISE D’OUVRAGE, RELEVES GEOTECHNIQUES, CONTROLE TECHNIQUE ET COORDINATION S.P.S. - LOT N° 3 COORDINATION S.P.S. AVENANT N° 1 AVEC BUREAU VERITAS**

Signature d’un avenant au marché à bons de commande pour la prolongation de la mission relevant de la maîtrise d’ouvrage : relevés géotechniques, contrôle technique et coordination S.P.S. lot N°3 Coordination S.P.S. avec BUREAU VERITAS 38 Avenue Lingenfeld - 77200 TORCY pour un montant de 560 HT soit 669.76 TTC maxi, soit une augmentation de 2.24% du montant initial du marché, et pour deux mois supplémentaires de septembre 2009 à octobre 2009 pour l’opération de la construction d’une halle d’athlétisme au stade du MOULIN NEUF.

---

### **DECISION N° 894**

**Objet : PROPRIETE COMMUNALE – PROLONGATION DE LOCATION TEMPORAIRE – LOGEMENT SIS 5 RUE DES MIMOSAS GROUPE SCOLAIRE AMBOURGET – AVENANT N° 3 A LA CONVENTION SIGNEE AVEC [REDACTED]**

VU la décision n° 2676 du 21 février 2007 autorisant l’attribution à titre temporaire, d’un logement communal situé à Aulnay sous Bois 5 rue des Mimosas, à [REDACTED] pour une durée d’un an à dater du 1<sup>er</sup> mars 2007

VU la décision n° 3253 du 4 février 2008 prolongeant la location par avenant n°1, jusqu’au 28 février 2009 moyennant le versement d’une redevance d’occupation mensuelle portée à 301.12 euros

VU la décision n° 564 du 16 avril 2009 prolongeant la location par avenant n° 2 pour une nouvelle durée de 6 mois, soit jusqu’au 31 août 2009, moyennant une redevance d’occupation mensuelle portée à 306.57 euros

DECIDE la signature d’un avenant n° 3 à la convention de location temporaire de logement, prolongeant la location de 4mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, soit jusqu’au 31 décembre 2009, moyennant une redevance d’occupation mensuelle portée à 313.44 euros

---

### **DECISION N° 899**

**Objet : BATIMENTS COMMUNAUX - QUARTIER EDGAR DEGAS EST – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE - TRANSFORMATION DU TERRAIN DE FOOTBALL – INSTALLATION D’UN REVETEMENT SYNTHETIQUE SUR LE STADE DE FOOTBALL ET REFECTION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES - AVENANT N°1.**

La signature d’un avenant au marché pour le Lot n°1 : Fourniture et pose d’un terrain synthétique au stade de la ROSE DES VENTS avec la société ENVIROSPORT - Chemin des Vignes - 80009 AMIENS CEDEX 3, pour des travaux supplémentaires d’un montant de 20 148. 00 euros HT soit 24 097.01 euros TTC, ce qui porte le montant initial du marché de 762 656. 02 euros TTC à 786 753. 03 euros TTC soit une augmentation de 3.16%.

---



#### **DECISION N° 900**

**Objet : MAINTIEN D'UN PROFESSEUR DES ECOLES DANS SON LOGEMENT DE FONCTION D'INSTITUTEUR – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC [REDACTED] AU GROUPE SCOLAIRE ORMETEAU**

CONSIDERANT que [REDACTED] a été nommée au grade de professeur des écoles au 1<sup>er</sup> septembre 2009 et qu'elle bénéficiait en sa qualité d'institutrice, d'un logement de fonction au groupe scolaire Ormeteau.

DECIDE le maintien de [REDACTED] nommée professeur des écoles au 1<sup>er</sup> septembre 2009 dans son logement de fonction d'institutrice de type F3, situé au groupe scolaire Ormeteau 137 ter route de Mitry à AULNAY SOUS BOIS, et la signature d'une convention stipulant les conditions de ce maintien dans les lieux.

DIT que [REDACTED] s'acquittera à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, conformément aux dispositions de la délibération n° 27 du 24/10/1996, d'une redevance mensuelle de 313.44 euros (+ les différentes charges afférentes au logement) révisable tous les ans au 1<sup>er</sup> septembre.

---

#### **DECISION N ° 901**

**Objet : DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION - CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE POUR LE LOGICIEL DE GESTION DES BIBLIOTHEQUES ALOES, VENDANGEUR, PORTAIL AVEC LA SOCIETE OPSYS**

Signature d'un contrat d'assistance et de maintenance avec la Société OPSYS S.A., 3 rue Paul Valérien Perrin - 38170 SEYSSINET PARISSET, pour le Logiciel ALOES, vendangeur, portail. Le contrat prend effet à la date du 01 janvier 2010 pour une durée de 5 ans. Le montant annuel de 16 535,00 euros HT soit 19 775,86 euros TTC.

---

#### **DECISION N° 906**

**Objet : REGIE BATIMENTS - MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE - FOURNITURE ET LIVRAISON DE STANDS PLIANTS POUR EVENEMENTS – SIGNATURE DU MARCHÉ : Sté. SAMIA DEVIANNE.**

Signature d'un marché avec la Société SAMIA DEVIANNE- 16, av. de la Gardie - 34510 FLORENSAC - pour un montant HT de 24.388 euros HT (soit 29.168,05 euros TTC).

---

#### **DECISION N° 907**

**Objet : BAIL A CONSTRUCTION – TERRAIN SIS RUE MICHEL ANGE A AULNAY SOUS BOIS – CESSION AU PROFIT DE LA SARL 2FB PAR LA SOCIETE GRITHO**

VU le bail à construction signé entre la Commune et la S.N.C. CESAR le 29 avril 1988 pour une durée de 24 ans

VU la dissolution de la S.N.C. CESAR du 13 décembre 1994 et la transmission de son patrimoine à la SARL SEDRI

VU la cession du bail en date du 25 mars 2004 au profit de la Société GRITHO par la SARL SEDRI

VU l'acte de cession reçu en date du 28 juillet 2009 par Maître LECUYER notaire à Rennes par lequel la Société GRITHO cède le bail à construction au profit de la SARL 2FB dont le siège social est situé à BUSSY-SAINT-GEORGES (77600) – 84 avenue André Malraux,

DECIDE la transmission du bail à construction au nom de la SARL 2FB à compter du 28 juillet 2009.

---

#### **DECISION N° 908**

**Objet : DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE - MAISON DE L'ENVIRONNEMENT - LOCATION DE PANNEAUX D'EXPOSITION « ECOLOGIQUE CITE » - SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION ARCHITECTURE DIJON BOURGOGNE**

Signature d'un contrat avec l'association Architecture Dijon Bourgogne, 60 rue des Moulins, 21000 DIJON pour la location de panneaux d'exposition et de DVD et la réalisation de deux panneaux spécifiques à Aulnay-sous-Bois à l'occasion de la présentation d'une exposition intitulée : « Ecologique cité, les enjeux d'une ville durable » proposée à la Maison de l'Environnement située au Parc Faure, 13-15 Allée Circulaire - 93600 Aulnay-sous-Bois du 4 janvier 2010 au 26 mars 2010. Le montant du marché est de 5500 euros T.T.C (non assujetti à TVA).

---

#### **DECISION N° 909**

**Objet : DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET TELECOMMUNICATION - CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE POUR LE LOGICIEL SAGE PATRIMOINE AVEC LA SOCIETE SAGE**

Signature d'un contrat d'assistance et de maintenance avec la Société SAGE - Espace Pont de Flandre - Bat. Artois - 11 Rue de Cambrai - 75945 PARIS Cedex 19 pour le logiciel SAGE PATRIMOINE utilisé par la direction des Finances. Le contrat prend effet à la date de signature pour une durée de 5 ans.

---

#### **DECISION N° 910**

**Objet : ESPACE PUBLIC - QUARTIER 1-2 EST EDGAR DEGAS - MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE - AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA BALANCE - SIGNATURE D'UN MARCHE SUBSEQUENT SUR ACCORD CADRE : SACER PNE - INEO INFRA AGENCE EP et MABILLON S.A.**

VU la délibération n° 24 du 09 juillet 2009 relative à la signature de l'accord cadre passé pour les travaux d'aménagement de l'espace public dans les différents quartiers de la Ville pour l'année 2009 et renouvelable éventuellement jusqu'en 2012,

VU l'information communiquée au Conseil Municipal lors de la séance du 22 octobre 2009 relative à la consultation citée en objet,

DECIDE la signature des marchés suivants :

**Lot n°1 : « VRD : Travaux & Equipements »**

<b>Attributaire</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Montant T.T.C</b>
<b>SACER PNE 93600 AULNAY SOUS BOIS</b>	<b>480 626,00</b>	<b>574 858,70</b>

**Lot n°2 :** « Eclairage public »

Attributaire	Montant H.T.	Montant T.T.C
INEO INFRA Agence EP 78130 LES MUREAUX	33 956,30	40 611,73

**Lot n°3 :** « Espaces verts, plantations ».

Attributaire	Montant H.T.	Montant T.T.C
MABILLON SA 77412 CLAYE SOULLY CEDEX	17 141,90	20 501,71

---

#### **DECISION N° 911**

**Objet : FOYER RESIDENCE LES CEDRES - MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE - SIGNATURE AVEC MONSIEUR GOSENS BENOIT AGISSANT AU NOM DU GROUPE « LE MARCHAND DE BONHEUR » D'UN CONTRAT DE PRESTATION ARTISTE POUR UN SPECTACLE LE 3 OCTOBRE 2009**

Signature avec Monsieur GOSENS Benoît agissant au nom du groupe « LE MARCHAND DE BONHEUR » d'un contrat de prestation artiste d'un spectacle musical le 3 Octobre 2009 de 14 heures à 18 heures au Foyer Résidence les Cèdres (montant de 250,01 euros).

---

#### **DECISION N° 918**

**Objet : ACHATS ADMINISTRATIFS - MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE - CONTRAT DE MAINTENANCE SUR PHOTOCOPIEUR KONICA-MINOLTA COULEUR 450 F**

VU le transfert du photocopieur Konica-Minolta couleur 450 F, loué initialement par GIP/PRU, consécutif à l'intégration du PRU au sein des services de la Ville,

DECIDE la signature d'un contrat de maintenance avec la Société KONICA-MINOLTA. Le contrat est établi pour une durée 24 mois, du 02-06-2009 au 02-06-2011 non renouvelable.

Montant du contrat d'entretien : sur la base d'un coût/copie noir & blanc fixé à 0,0070 euros HT (à raison de 1 500 copies par trimestre) / sur la base d'un coût/copie couleur fixé à 0,0750 euros HT (à raison de 4 000 copies par trimestre) : le présent contrat est estimé à 2 604.00 euros H.T. soit 3 114.38 euros T.T.C. pour toute la durée du contrat.

---

#### **DECISION N° 922**

**Objet : P.R.U - MISSION DE CERTIFICATION DES TRAVAUX REALISES DANS LE CADRE DU P.R.U.- SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LA SOCIETE C.E.S.T.**

Signature d'un contrat de certification des travaux réalisés dans le cadre du P.R U avec la société C.E.S.T dont le siège social est situé au 18, place de l'Europe 92565 Rueil-Malmaison - Montant unitaire de la prestation 830,00 HT / 992,68 TTC pour 3 à 12 prestations par an - Durée du contrat : un (1) an reconductible deux (2) fois.

#### **DECISION N° 923**

**Objet : DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE - MAISON DE L'ENVIRONNEMENT - ANIMATION D'UNE JOURNEE SPECTACLE DEBAT SUR LE THEME ASTRONOMIE ET ECOLOGIE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSIION DE SPECTACLE AVEC TVB PRODUCTIONS.**

Signature d'un contrat de cession de spectacle avec TVB PRODUCTIONS, EPI Condorcet, 10 rue François Mitterand, 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE pour l'animation d'une après midi et d'une soirée spectacle-débat le mercredi 25 novembre 2009 à 15 h puis à 20h30 à la Maison de l'environnement, 13-15 allée circulaire - 93600 AULNAY SOUS BOIS à l'occasion de l'exposition sur le thème de l'astronomie. Le montant du marché est de 1055 euros T.T.C, (soit 1000 euros HT + TVA à 5,5% , soit 55 euros.)

---

#### **DECISION N° 924**

**Objet : PROLONGATION DE LOCATION TEMPORAIRE – LOGEMENT SIS A AULNAY SOUS BOIS 4 RUE DE BOUGAINVILLE (GROUPE SCOLAIRE PAUL ELUARD) – AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE LOCATION SIGNEE LE 16 OCTOBRE 2006 ENTRE LA VILLE ET [REDACTED]**

VU la décision n° 2464 du 24 octobre 2006 attribuant à [REDACTED] la location temporaire d'un logement communal 4 rue de Bougainville, pour une durée d'un an à compter du 16 octobre 2006, VU les décisions n° 3174 du 12 décembre 2007 et n° 522 du 17 mars 2009, prolongeant respectivement par avenants la location jusqu'au 15 octobre 2008 et 31 août 2009.

CONSIDERANT que la location est échue depuis le 31 août 2009 et que l'occupant n'a pu à ce jour trouver de solution de relogement.

DECIDE la signature d'un avenant n° 3 à la convention de location temporaire signée le 16 octobre 2006, prolongeant la location jusqu'au 31 décembre 2009.

---

#### **DECISION N° 925**

**Objet : PETITE ENFANCE MULTI ACCUEIL COLLECTIF MINI CLUB CHARLES PERRAULT – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – SPECTACLE DE NOEL « LES TROIS CADEAUX DE LISETTE » - LE 2 DECEMBRE 2009 - SIGNATURE DU MARCHE AVEC LA COMPAGNIE THEATRALE LES TROIS COUPS**

Signature d'un marché avec la compagnie Théâtrale les trois coups – 14 rue Léonidas 75014 PARIS , d'un montant de 370,00 TTC, pour l'animation réalisée au sein du Multi Accueil Collectif Mini club Charles PERRAULT qui aura lieu le mardi 02 décembre 2009 à 10h00.

**DECISION N° 926**

**Objet : PETITE ENFANCE MULTI ACCUEIL COLLECTIF ONZE NOVEMBRE – MARCHÉ PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – SPECTACLE DE NOEL « LES LUTINS DU PERE NOEL » le 17 DECEMBRE 2009 -SIGNATURE DU MARCHÉ AVEC L'ASSOCIATION QUELINDOSON.**

Signature d'un marché avec l'association QUELINDOSON situé au 1 Square Racan - 75016 PARIS , d'un montant de 530,00 TTC par mandat administratif, pour l'animation réalisée au sein du Multi Accueil Collectif Onze Novembre qui aura lieu le jeudi 17 décembre 2009 à 15h30.

---

**DECISION N° 927**

**Objet : CULTURE - EXPOSITION «LES JEUX DE LA PETITE ENFANCE» AU FOYER CLUB ROMAND LE SAMEDI 5 DECEMBRE 2009 ET A LA BIBLIOTHEQUE ELSA TRIOLET - RUE HENRI MATISSE A AULNAY-SOUS-BOIS, DU 07 AU 18 DECEMBRE 2009 INCLUS. - SIGNATURE DU MARCHÉ**

Signature d'un contrat ayant pour objet la location d'une exposition «Les jeux de la petite enfance» par l'association Les enfants du jeu, 31, allée Antoine de Saint-Exupéry à Saint-Denis (93200), pour un montant de 515,05 HT (616 TTC) pour le samedi 5 décembre et pour un montant de 961.54 HT (1150 TTC) du 07 au 18 décembre, soit un total de 1476,59 HT (1766 TTC). Cette exposition sera présentée au public le samedi 05 décembre 2009 au Foyer Club André Romand dans le cadre du salon Croque Livres et du 07 au 18 décembre 2009 inclus à la bibliothèque Elsa Triolet - rue Henri Matisse à Aulnay-sous-Bois (93600).

---

**DECISION N° 928**

**Objet : DIRECTION COORDINATION ET QUALITE - MISSION DE SECURITE - AMENAGEMENT DE LA RUE CHRISTOPHE COLOMB PROLONGEE - CONTRAT AVEC LA SOCIETE C.S.E.T.**

Signature d'un contrat de coordonnateur passé avec la Société C.S.E.T. (B.P. 8, chemin du Parc – 95480 Pierrelaye) pour une mission de coordination sécurité et protection de la santé sur le chantier rue Christophe Colomb prolongée. Le montant de la mission s'élève à 2 900 H.T., soit 3 468,40 T.T.C.

---

**DECISION N° 929**

**Objet : DIRECTION COORDINATION ET QUALITE - MISSION DE SECURITE - AMENAGEMENT DE L'ALLEE DES GEMEAUX - CONTRAT AVEC LA SOCIETE C.S.E.T.**

La signature d'un contrat de coordonnateur passé avec la Société C.S.E.T. (B.P. 8, chemin du Parc – 95480 Pierrelaye) pour une mission de coordination sécurité et protection de la santé sur le chantier allée des Gémeaux. Le montant de la mission s'élève à 2 900 H.T., soit 3 468,40 T.T.C.

---

### DECISION N° 930

Objet : **DIRECTION COORDINATION ET QUALITE - MISSION DE SECURITE - AMENAGEMENT DE LA RUE AUGUSTE BLANQUI - CONTRAT AVEC LA SOCIETE C.S.E.T.**

Signature d'un contrat de coordonnateur passé avec la Société C.S.E.T. (B.P. 8, chemin du Parc – 95480 Pierrelaye) pour une mission de coordination sécurité et protection de la santé sur le chantier allée des Gémeaux. Le montant de la mission s'élève à 2 900 H.T., soit 3 468,40 T.T.C.

---

### DECISION N° 931

Objet : **ESPACE PUBLIC - QUARTIER EDGAR DEGAS EST – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE - AMENAGEMENT DE LA RUE ABRAHAM DUQUESNE – SIGNATURE D'UN MARCHE SUBSEQUENT SUR ACCORD CADRE : Stés. SACER, BENTIN ET VERT LIMOUSIN.**

VU la délibération n° 24 du 09 juillet 2009 relative à la signature de l'accord cadre passé pour les travaux d'aménagement de l'espace public dans les différents quartiers de la Ville pour l'année 2009 et renouvelable éventuellement jusqu'en 2012,  
VU l'information communiquée au Conseil Municipal lors de la séance du 22 octobre 2009 relative à la consultation citée en objet,

DECIDE la signature des marchés suivants :

Lot n° 1 : « VRD : Travaux & Equipements »

Attributaire	Montant H.T.	Montant T.T.C
SACER 93600 AULNAY-SOUS-BOIS	165 970,50	198 500.72

Lot n° 2 : « Eclairage public »

Attributaire	Montant H.T.	Montant T.T.C
BENTIN 93602 AULNAY-SOUS-BOIS	11 545,00	13 807.82

Lot n° 3 : « Espaces verts, plantations ».

Attributaire	Montant H.T.	Montant T.T.C
VERT LIMOUSIN 95252 TAVERNY CEDEX	19 598,00	23 439.21

La durée d'exécution de ces travaux est prévue sur deux mois à compter de la date fixée par ordre de service.

---

### DECISION N° 932

Objet : **BUREAU D'AIDE AUX VITIMES – CONSULTATIONS JURIDIQUES GRATUITES – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC MAÎTRE BOUSSAC-COURTEY.**

VU la décision n° 3100 de renouvellement de contrat arrivée à échéance,

CONSIDERANT que la commune, par le biais du Bureau d'Aide aux Victimes, organise une prestation de consultations juridiques gratuites pour les Aulnaysiens et qu'il convient à cette fin de faire appel à un avocat,

CONSIDERANT que Maître Nadia BOUSSAC-COURTEY, Avocat au Barreau de la Seine Saint Denis, 10 Grande Rue- 93250 VILLEMOMBLE propose d'assurer les vacations selon les conditions et plannings qui lui sont précisés par le Service du Bureau d'Aide aux Victimes,

DECIDE de faire assurer par Maître Nadia BOUSSAC-COURTEY Nadia, Avocat au Barreau de la Seine-Saint-Denis, 10 Grande Rue – 93250 VILLEMOMBLE, les fonctions de conseils juridiques chargé des consultations gratuites à l'intention des habitants d'Aulnay-Sous-Bois. DECIDE la signature d'une convention qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010 pour une durée d'un an.

FIXE le taux horaire de ses consultations à 83,62 H.T soit : 100,00 T.T.C.

---

#### DECISION N° 933

Objet : **FORMATION - PRESTATION DE FORMATION «DECORATION CULINAIRE» ASSURE PAR UN PRESTATAIRE EXTERIEUR : GRETA.**

Signature d'un marché selon les modalités suivantes :

Attributaire	Montant du marché
GRETA - Métiers de l'hôtellerie Restauration Lycée Hôtellier Belliard 135 Rue Belliard 75 013 PARIS	4560 euros net de toute taxe

Formation du personnel de la direction des restaurants municipaux pour 2 sessions de formation en décembre 2009 (et une évaluation à froid en 2010) correspondant à un total de 4 jours.

---

#### DECISION N° 934

Objet : **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - MISE EN PLACE D'UNE ACTION DE COACHING INDIVIDUEL : BRUNO LAURENT CONSEIL.**

L'accompagnement de ████████████████████ - Directeur Général Adjoint, par BRUNO LAURENT CONSEIL - 40 B rue de la Moder - 67480 NEUHAEUSEL/STRASBOURG, par la mise en place d'un coaching individuel pour un montant de 3 960 H.T.

---

#### DECISION N° 935

Objet : **DIRECTION ENFANCE - JEUNESSE - CONTRAT DE LOCATION AVEC LA SOCIETE COLLECTIVISION – MARCHÉ PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE**

signature d'un contrat de location avec la société COLLECTIVISION sise 65 rue d'Hautpoul – 75019 PARIS, représentée par son gérant Monsieur CORTIE, pour la location de 24 films long métrage sur support DVD, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009. La Direction Enfance-Jeunesse assure, grâce à la location de ces films, des projections

accompagnées de débats avec les jeunes, animés par les animateurs (pour un montant de 1016,68 euros TTC).

---

#### **DECISION N° 936**

**Objet : BATIMENTS - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LES ASCENSEURS DE LA CUISINE CENTRALE**

Signature d'un contrat de maintenance des ascenseurs de la cuisine centrale Rue Louison Bobet 93600 AULNAY SOUS BOIS avec la Société OTIS Agence Patrimoine Public et Social - 123 Rue Jules Guesde - 92300 LEVALLOIS PERRET pour un montant annuel de 3 953.54 HT soit 4 728.43 TTC et ce pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, renouvelable 3 fois pour des périodes de 5 ans.

---

#### **DECISION N° 937**

**Objet : BATIMENTS - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LES ASCENSEURS DU CENTRE ADMINISTRATIF**

Signature d'un contrat de maintenance des ascenseurs du centre administratif - 16/18 Bd Félix Faure - 93600 AULNAY SOUS BOIS avec la Société OTIS Agence Patrimoine Public et Social - 123 Rue Jules Guesde 92300 LEVALLOIS PERRET pour un montant annuel de 9 077.10 HT soit 10 856.22 TTC et ce pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, renouvelable 3 fois pour des périodes de 5 ans.

---

#### **DECISION N° 938**

**Objet : PROPRIETE COMMUNALE – TERRAIN SIS 68 BIS RUE JULES PRINCET A AULNAY SOUS BOIS – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET PRECAIRE ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE 2N AUTO**

Signature d'une convention d'occupation temporaire et précaire du terrain communal d'une surface de 703 m<sup>2</sup>, sis au 68 bis rue Jules Princet pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit jusqu'au 31 décembre 2010 au plus tard sauf résiliation par la Ville avant ce dernier terme en cas d'utilisation du terrain par la Commune pour tout projet d'intérêt général. La redevance d'occupation est fixée à 850 euros par trimestre.

---

#### **DECISION N° 939**

**Objet : BATIMENTS – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE REPARTITION DE CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE AU CENTRE ADMINISTRATIF ET A LA MAC ROSE DES VENTS**

La signature d'une convention de répartition de certificats d'économies d'énergie au CENTRE ADMINISTRATIF - 16 Boulevard Félix Faure - 93600 AULNAY SOUS BOIS et à la MAC ROSE DES VENTS - Rue Dugay Trouin 93600 AULNAY SOUS BOIS avec EDF - 30 avenue de Wagram -75008 PARIS 8<sup>ème</sup> pour un montant de 9 400.00 euros HT soit 11 242.40 euros TTC.

---



**DECISION N° 940**

Objet : **ESPACE PUBLIC - QUARTIER 1.2 EST EDGAR DEGAS – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE - AMENAGEMENT DE LA RUE CHRISTOPHE COLOMB PROLONGEE – SIGNATURE D’UN MARCHE SUBSEQUENT SUR ACCORD CADRE.**

VU la délibération n° 24 du 09 juillet 2009 relative à la signature de l'accord cadre passé pour les travaux d'aménagement de l'espace public dans les différents quartiers de la Ville pour l'année 2009 et renouvelable éventuellement jusqu'en 2012,

VU l'information communiquée au Conseil Municipal lors de la séance du 22 octobre 2009 relative à la consultation citée en objet,

DECIDE la signature des marchés suivants :

Lot n°1 : « VRD : Travaux & Equipements »

Attributaire	Montant H.T.	Montant T.T.C
EMULITHE 95471 FOSSES CEDEX	382 582,50	457 568.67

Lot n°2 : « Eclairage public »

Attributaire	Montant H.T.	Montant T.T.C
BENTIN 93602 AULNAY-SOUS-BOIS	20 484,60	24 499.58

La durée d'exécution de ces travaux est prévue sur quatre mois à compter de la date fixée par ordre de service.

**DECISION N° 941**

Objet : **ESPACE PUBLIC - QUARTIER 1.2 EST EDGAR DEGAS – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE - AMENAGEMENT DE L'ALLEE DES GEMEAUX – SIGNATURE D’UN MARCHE SUBSEQUENT SUR ACCORD CADRE.**

VU la délibération n° 24 du 09 juillet 2009 relative à la signature de l'accord cadre passé pour les travaux d'aménagement de l'espace public dans les différents quartiers de la Ville pour l'année 2009 et renouvelable éventuellement jusqu'en 2012,

VU l'information communiquée au Conseil Municipal lors de la séance du 22 octobre 2009 relative à la consultation citée en objet,

DECIDE la signature des marchés suivants :

Lot n°1 : « VRD : Travaux & Equipements »

Attributaire	Montant H.T.	Montant T.T.C
JEAN LEFEBVRE 93891 LIVRY-GARGAN	304 765,85	364 499.96

Lot n°2 : « Eclairage public »

Attributaire	Montant H.T.	Montant T.T.C
BENTIN 93602 AULNAY-SOUS-BOIS	7 582,60	9 068,79

La durée d'exécution de ces travaux est prévue sur trois mois à compter de la date fixée par ordre de service.

#### **DECISION N° 942**

**Objet : DIRECTION DES ETUDES URBAINES - SIGNATURE DU CONTRAT MODULE 1 - BASE BIEN ET SOUSCRIPTION D'UN FORFAIT DE 300 REFERENCES.**

VU la décision n°2998 du 6 septembre 2007 et le contrat signé le 26 mai 2007 portant sur les références/sélection statistiques de la Base Bien éditée par la Chambre des Notaires de Paris,

CONSIDERANT que la Chambre Départementale des Notaires commercialise directement auprès des Collectivités Territoriales la Base Bien qui est un ensemble organisé et structuré d'informations extraites des mutations immobilières enregistrées par les Notaires et qui a fait l'objet de traitements spécifiques,

CONSIDERANT que ces informations sont un complément à l'exploitation des déclarations d'intention d'aliéner et à la connaissance exhaustive du marché immobilier Aulnaysien et permettra la réactualisation des données immobilières du rapport de présentation du PLU,

DECIDE la signature du contrat Module 1 « Analyse du territoire pour l'année 2008 » avec l'option des données brutes avec les adresses ainsi que l'acquisition d'un forfait de 300 références de transactions qui viendront s'ajouter au solde des unités restant sur le compte d'abonnement de la Commune d'Aulnay-sous-Bois, pour un montant total de 3300 HT soit 3946,80 TTC.

---

#### **DECISION N° 943**

**Objet : PROPRIETE COMMUNALE - PROLONGATION DE LOCATION TEMPORAIRE DE LOGEMENT A TITRE GRATUIT - AVENANT N°1 A LA CONVENTION SIGNEE AVEC [REDACTED]**

VU la décision n° 523 du 17 mars 2009 attribuant à [REDACTED] la location temporaire à titre gratuit d'un logement communal sis au groupe scolaire Vercingétorix à AULNAY S/BOIS 14 impasse des Œillets, pour une durée de 7 mois à dater du 1<sup>er</sup> février 2009.

CONSIDERANT que les intéressés n'ont toujours pas de possibilité de relogement.

DECIDE la signature d'un avenant n°1 à la convention de location signée prolongeant la location jusqu'au 31 décembre 2009 dans les mêmes conditions que la convention initiale.

---

#### **DECISION N° 944**

**Objet : POLICE MUNICIPALE - MARCHÉ PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE - ACCUEIL EN FOURRIERE DES ANIMAUX ERRANTS OU DANGEREUX - ANNEE 2010 RENOUVELABLE JUSQU'EN 2013 - SIGNATURE DU MARCHÉ AVEC LA S.A ANONYME SACPA**

Signature d'un marché au profit de la Société Anonyme SACPA (service pour l'assistance et contrôle du peuplement animal), domaine de Rabat - 47700 PINDERES.

La prestation sera rémunérée sur la base d'un montant forfaitaire annuel de :

Prix forfaitaire annuel H.T. par habitant	Prix forfaitaire annuel T.T.C. par habitant	Nombre d'habitants (recensement légal au 1 <sup>er</sup> janvier 2009)	Montant total annuel en H.T.	Montant total annuel en T.T.C.
0,413	0,494	82 130	33 919,69	40 572,22

Le présent marché est conclu pour une durée d'un an au titre de l'année 2010, il prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour s'achever au 31 décembre 2010. Il pourra ensuite être renouvelable annuellement au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année sans pouvoir excéder 4 ans.

---

#### DECISION N° 945

Objet : **DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE - MAISON DE L'ENVIRONNEMENT - ANIMATION D'UNE SOIREE CINE DEBAT SUR LE THEME DU CLIMAT- SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION 69 NORD.**

Signature d'un contrat avec l'association 69 NORD, La Bastete - ancienne mairie, 33160 SALAUNES pour l'animation d'une soirée ciné-débat le jeudi 3 décembre 2009 à l'Espace Jacques Prévert d'Aulnay-sous-Bois à l'occasion de la sensibilisation du public au sommet de l'ONU sur le climat à Copenhague. Le montant du marché est de 1100 euros T.T.C (non assujetti à TVA).

---

#### DECISION N° 946

Objet : **PETITE ENFANCE – MULTI ACCUEIL FAMILIAL LE ZEPHYR – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – SPECTACLE DE NOEL « TITINE ET POUPOUNE ET LE PERE NOËL » SIGNATURE DU MARCHE AVEC TITINE POUPOUNE ET COMPAGNIE.**

Signature d'un marché avec Titine Poupoune et Compagnie – MDA, boîte 97- 15, passage Ramey 75015 PARIS - d'un montant de 500,00 euros TTC, pour la prestation réalisée à la salle Dumont, Boulevard Galliéni qui aura lieu le vendredi 04 décembre 2009 à 16 heures.

---

#### DECISION N° 947

Objet : **PETITE ENFANCE- MULTI ACCUEIL COLLECTIF - JARDIN D'ENFANTS – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – SPECTACLE DE FIN D'ANNEE « NOEL DE RONCHON » SIGNATURE DU MARCHE AVEC L'ASSOCIATION « LA FORET DES ENCHANTEURS ».**

Signature d'un marché avec l'Association « La forêt des enchanteurs »— 36, Boulevard de Clichy - 75018 PARIS, d'un montant de 165.88 euros HT soit 175.00 euros TTC, pour l'animation réalisée au sein du Multi Accueil Collectif Jardin d'enfants, qui aura lieu le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2009, à 9h30.

#### **DECISION N° 948**

**Objet : PETITE ENFANCE MULTI ACCUEIL COLLECTIF- LA BOURDONNAIS –  
MERCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – SPECTACLE DE NOEL  
« LES TROIS CADEAUX DE LISETTE » SIGNATURE DU MERCHE AVEC  
LA COMPAGNIE THEATRALE LES TROIS COUPS .**

Signature d'un marché avec la compagnie Théâtrale les trois coups – 14 rue Léonidas 75014 PARIS, d'un montant de 300,00 euros TTC, pour l'animation réalisée au sein du Multi Accueil Collectif La Bourdonnais qui aura lieu le vendredi 22 janvier 2010 à 14h00.

---

#### **DECISION N° 949**

**Objet : ASSURANCES - REMBOURSEMENT D'INDEMNISATION DE SINISTRE  
DEGATS DES EAUX EN DATE DU 26/06/2008- 19/21 RUE JACQUES  
DUCLOS.**

CONSIDERANT qu'un dégât des eaux s'est produit le 26/06/08 dans les caves de la copropriété sise 19/21 rue Jacques Duclos endommageant du matériel du Service Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) et du Service Mutuelle d'Aides à Domicile (SMAD).

CONSIDERANT le recours de l'assureur AGF à l'encontre du responsable du sinistre - le magasin sarl SHOPI - et l'estimation des dégâts s'élevant à 2 637,77 TTC.

DECIDE d'accepter l'indemnisation de l'Ass. Générales de France IART s'élevant à 2 637,77 euros TTC.

---

#### **DECISION N° 950**

**Objet : ASSURANCES - REMBOURSEMENT D'INDEMNISATION DE SINISTRE  
DEGAT AU DOMAINE PUBLIC- PLOT EN FER ENDOMMAGE EN DATE  
DU 09/06/2009.**

Vu l'estimation du remplacement d'un plot en fer situé devant l'Hôtel de Ville, endommagé par un véhicule de la société Diligence Auto Cars le 09 Juin 2009, s'élevant à 62,00 euros TTC, DECIDE d'accepter l'indemnisation de la société Diligence Auto Cars s'élevant à 62,00 euros TTC.

---

#### **DECISION N° 951**

**Objet : ASSURANCES - REMBOURSEMENT D'INDEMNISATION DE SINISTRE  
DEGAT AU DOMAINE PUBLIC- POTEAU DE SIGNALISATION  
ENDOMMAGE EN DATE DU 09/05/2009.**

Vu l'estimation du remplacement d'un poteau de signalisation de la piste cyclable, endommagé par [REDACTED] lors du sinistre survenu le 09 mai 2009 au Carrefour de l'Europe, s'élevant à 62,00 euros TTC, DECIDE d'accepter l'indemnisation de [REDACTED] s'élevant à 62,00 euros TTC.

---

#### **DECISION N° 952**

**Objet : FINANCES - MODIFICATION DE L'INSTITUTION DE LA REGIE  
D'AVANCES AU SERVICE LOGISTIQUE**

VU l'arrêté municipal N° 102 en date du 19 janvier 1999 instituant une régie d'avances pour le règlement des dépenses au service Logistique, VU les décisions N° 272 en date du 10 décembre 2001, N° 1960 en date du 2 janvier 2006 et N° 2582 en date du 27 décembre 2006 modifiant l'institution de la régie d'avances susvisée,

DECIDE

ARTICLE 1 : L'arrêté municipal N° 102 en date du 19 janvier 1999 doit être rectifié comme suit :

ARTICLE 7 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 3 500 euros.

ARTICLE 2 : Les nouvelles dispositions prennent effet à compter du 2 janvier 2010.

---

**DECISION N° 953**

Objet : **FINANCES - MODIFICATION DE L'INSTITUTION DE LA REGIE D'AVANCES POUR LE SERVICE ESPACES VERTS.**

VU la décision N° 2689 en date du 28 février 2007 instituant une régie d'avances pour le règlement des dépenses imprévues lors de l'organisation des expositions temporaires du service Espaces Verts, VU la décision N° 492 en date du 2 mars 2009 modifiant l'institution de la régie d'avances susvisée,

DECIDE

ARTICLE 1 : La décision N° 2689 en date du 28 février 2007 doit être rectifiée comme suit :

ARTICLE 7 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 000 euros.

ARTICLE 2 : Les nouvelles dispositions prennent effet à compter du 2 janvier 2010.

---

**DECISION N° 954**

Objet : **FINANCES - MODIFICATION DE L'INSTITUTION DE LA REGIE D'AVANCES POUR LA DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT**

VU la décision N° 2996 en date du 5 septembre 2007 instituant une régie d'avances pour le règlement de la subvention aux lycéens et étudiants de la ville d'Aulnay-sous-Bois abonnés à la Carte Imagine'R, VU les décisions N° 3070 en date du 24 octobre 2007 et N° 287 en date du 24 octobre 2008 modifiant l'institution de la régie d'avances susvisée,

DECIDE

ARTICLE 1 : La décision N° 2996 en date du 5 septembre 2007 doit être modifiée comme suit :

ARTICLE 7 : Le montant maximum de l'avance consentie au régisseur est fixée à 20 000 euros.

ARTICLE 2 : Les nouvelles dispositions prennent effet à compter du 2 janvier 2010.

---

**DECISION N° 955**

Objet : **FINANCES - MODIFICATION DE L'INSTITUTION DE LA REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES POUR LE SERVICE MUNICIPAL ANIMATION CULTURELLE 3EME AGE.**

VU la décision N° 446 en date du 19 mars 2002 instituant une régie de recettes et d'avances pour le service municipal Animation Culturelle 3<sup>ème</sup> âge, VU les décisions N° 1213 en date du 29 septembre 2004, N° 1374 en date du 4 mars 2005 et N° 224 en date du 9 septembre 2008 modifiant l'institution de la régie de recettes et d'avances susvisée,

DECIDE

ARTICLE 1 : La décision N° 446 en date du 19 mars 2002 doit être modifiée comme suit :

ARTICLE 13 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 4 000 euros.

ARTICLE 2 : Les nouvelles dispositions prennent effet à compter du 2 janvier 2010.

---

**DECISION N° 956**

Objet : **FINANCES - MODIFICATION DE L'INSTITUTION DE LA REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES POUR LES FOYERS CLUBS.**

VU la décision N° 1245 en date du 22 décembre 1999 instituant une régie de recettes et d'avances pour les Foyers Clubs, VU les décisions N° 284 en date du 10 décembre 2001, N° 2705 en date du 13 mars 2007, N° 223 en date du 9 septembre 2008 et N° 882 en date du 5 novembre 2009 modifiant l'institution de la régie de recettes et d'avances pour les Foyers Clubs,

DECIDE

ARTICLE 1 : La décision N° 1245 en date du 22 décembre 1999 doit être modifiée comme suit :

ARTICLE 12 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 2 000 euros.

ARTICLE 2 : Les nouvelles dispositions prennent effet à compter du 2 janvier 2010.

---

**DECISION N° 957**

Objet : **FINANCES - MODIFICATION DE L'INSTITUTION DE LA REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES A L'ECOLE D'ART CLAUDE MONET.**

VU la décision N° 2873 en date du 12 juin 2007 instituant une régie de recettes et d'avances à l'Ecole d'Art Claude Monet,

DECIDE

ARTICLE 1 : La décision N° 2873 en date du 12 juin 2007 doit être modifiée comme suit :

ARTICLE 10 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 400 euros.

ARTICLE 2 : Les nouvelles dispositions prennent effet à compter du 2 janvier 2010.

---

**DECISION N° 958**

Objet : **FINANCES - MODIFICATION DE L'INSTITUTION DE LA REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES AU MULTI ACCUEIL COLLECTIF GRANDE NEF.**

VU l'arrêté municipal N° 2290 en date du 7 août 1998 instituant une régie de recettes et d'avances à la crèche collective La grande nef, VU les décisions N° 268 en date du 10 décembre 2001, N° 651 en date du 2 décembre 2002, N° 1792 en date du 19 octobre 2005 et N° 2727 en date du 27 mars 2007 modifiant l'institution de la régie de recettes et d'avances susvisée,

DECIDE

ARTICLE 1 : L' arrêté municipal N° 2290 en date du 7 août 1998 doit être modifié comme suit :

ARTICLE 9 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 250 (deux cent cinquante Euros).

ARTICLE 2 : Les nouvelles dispositions prennent effet à compter du 2 janvier 2010.

---

**DECISION N° 959**

Objet : **FINANCES - MODIFICATION DE L'INSTITUTION DE LA REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES AU MULTI ACCUEIL FAMILIAL LE ZEPHYR.**

VU l'arrêté municipal N° 2296 en date du 7 août 1998 instituant une régie de recettes et d'avances à la crèche familiale Le Zéphyr, VU les décisions N° 262 en date du 10 décembre 2001, N° 1797 en date du 19 octobre 2005 et N° 2730 en date du 27 mars 2007 modifiant l'institution de la régie de recettes et d'avances susvisée,

DECIDE

ARTICLE 1 : L' arrêté municipal N° 2296 en date du 7 août 1998 doit être modifié comme suit :

ARTICLE 9 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 250 euros.

ARTICLE 2 : Les nouvelles dispositions prennent effet à compter du 2 janvier 2010.

---

**DECISION N° 960**

Objet : **FINANCES - MODIFICATION DE L'INSTITUTION DE LA REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES AU MULTI ACCUEIL COLLECTIF LA BOURDONNAIS.**

VU l'arrêté municipal N° 1874 en date du 30 juin 1998 instituant une régie de recettes et d'avances à la Halte Jeux de la Bourdonnais, VU les décisions N° 283 en date du 10 décembre 2001, N° 1696 en date du 18 août 2005 et N° 2733 en date du 27 mars 2007 modifiant l'institution de la régie de recettes et d'avances susvisée,

DECIDE

ARTICLE 1 : L'arrêté municipal N° 1874 en date du 30 juin 1998 doit être modifié comme suit :

ARTICLE 9 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 150 euros.

ARTICLE 2 : Les nouvelles dispositions prennent effet à compter du 2 janvier 2010.

---

## **DECISION N° 961**

**Objet : FINANCES - MODIFICATION DE L'INSTITUTION DE LA REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES AU MULTI ACCUEIL COLLECTIF LES PETITES FRIMOUSES.**

VU l'arrêté municipal N° 2226 en date du 27 juillet 1998 instituant une régie de recettes et d'avances à la Halte Jeux Les petites frimousses, VU les décisions N° 280 en date du 10 décembre 2001, N° 1697 en date du 18 août 2005 et N° 2734 en date du 27 mars 2007 modifiant l'institution de la régie de recettes et d'avances susvisée,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** L'arrêté municipal N° 2226 en date du 27 juillet 1998 doit être modifié comme suit :

**ARTICLE 9 :** Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 150 euros.

**ARTICLE 2 :** Les nouvelles dispositions prennent effet à compter du 2 janvier 2010.

---

## **DECISION N° 962**

**Objet : FINANCES - MODIFICATION DE L'INSTITUTION DE LA REGIE D'AVANCES AU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES.**

VU la décision N° 240 en date du 6 décembre 2001 instituant une régie d'avances pour le règlement des menues dépenses au Relais Assistantes Maternelles,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** La décision N° 240 en date du 6 décembre 2001 est modifiée comme suit :

**ARTICLE 6 :** Le montant maximum de l'avance consentie au régisseur est fixée à 150 euros.

**ARTICLE 2 :** Les nouvelles dispositions prennent effet à compter du 2 janvier 2010.

---

## **DECISION N° 963**

**Objet : FINANCES - MODIFICATION DE L'INSTITUTION DE LA REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES AU FOYER RESIDENCE LES CEDRES.**

VU la décision N° 840 en date du 10 juillet 2003 instituant une régie de recettes et d'avances au Foyer-Résidence « Les Cèdres », VU les décisions N° 875 en date du 13 août 2003, N° 2702 en date du 13 mars 2007 et N° 37 en date du 14 mai 2008 portant modification de la régie de recettes et d'avances susvisée,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** La décision N° 840 en date du 10 juillet 2003 doit être modifiée comme suit :

**ARTICLE 10 :** Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 500 euros.

**ARTICLE 2 :** Les nouvelles dispositions prennent effet à compter du 2 janvier 2010.

---



**DECISION N° 964**

Objet : **FINANCES - MODIFICATION DE L'INSTITUTION DE LA REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES AU FOYER RESIDENCE LES TAMARIS.**

VU la décision N° 839 en date du 10 juillet 2003 instituant une régie de recettes et d'avances au Foyer-Résidence « Les Tamaris », VU les décisions N° 2703 en date du 13 mars 2007 et N° 38 en date du 14 mai 2008 portant modification de la régie de recettes et d'avances susvisée,

DECIDE

ARTICLE 1 : La décision N° 839 en date du 10 juillet 2003 doit être modifiée comme suit :

ARTICLE 10 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 200 euros.

ARTICLE 2 : Les nouvelles dispositions prennent effet à compter du 2 janvier 2010.

---

**DECISION N° 965**

Objet : **MAINTIEN D'UN PROFESSEUR DES ECOLES DANS SON LOGEMENT DE FONCTION D'INSTITUTEUR - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC [REDACTED] LOGE AU GROUPE SCOLAIRE VERCINGETORIX**

CONSIDERANT que [REDACTED] a été nommé au grade de professeur des écoles au [REDACTED] 2009 et qu'il bénéficiait en sa qualité d'instituteur, d'un logement de fonction au groupe scolaire Vercingétorix

DECIDE le maintien de [REDACTED] nommé professeur des écoles au [REDACTED] 2009 dans son logement de fonction d'instituteur de type F4, situé au groupe scolaire Vercingétorix 14 impasse des Œillets à AULNAY SOUS BOIS, et la signature d'une convention stipulant les conditions de ce maintien dans les lieux.

DIT que [REDACTED] acquittera à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, conformément aux dispositions de la délibération n° 27 du 24/10/1996, d'une redevance mensuelle de 355.23 euros (+ les différentes charges afférentes au logement) révisable tous les ans au 1<sup>er</sup> septembre.

---

**DECISION N° 966**

Objet : **PROPRIETE COMMUNALE - LOGEMENT SIS 137 ROUTE DE MITRY A AULNAY SOUS BOIS - GROUPE SCOLAIRE ORMETEAU - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE LOCATION ENTRE LA VILLE ET [REDACTED]**

Location à [REDACTED] du logement communal de type F3 situé 137 ter route de Mitry - groupe scolaire Ormeteau à Aulnay sous Bois. Cette location est consentie à compter du 2 décembre 2009 pour une durée initiale d'un an, renouvelable par tacite reconduction et moyennant le versement d'un loyer mensuel de 313.44 euros révisable tous les ans au 1<sup>er</sup> septembre et pour la première fois au 1<sup>er</sup> septembre 2010. En sus du loyer le locataire s'acquittera des différentes taxes, impôts, charges et consommations afférentes au logement (eau, EDF, chauffage, taxe OM, taxe habitation.....) et d'un dépôt de garantie de 313.44 euros à son entrée dans les lieux.

---

## DECISION N° 967

Objet : **PROPRIETE COMMUNALE – PAVILLON SISE [REDACTED] RUE DU CLOCHER – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE LOCATION ENTRE LA VILLE ET [REDACTED]**

Location à [REDACTED] du pavillon communal de type F5 situé 28 rue du Clocher à Aulnay sous Bois. Cette location est consentie à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009 pour une durée initiale d'un an, renouvelable par tacite reconduction et moyennant le versement d'un loyer mensuel de 550 euros révisable tous les ans au 1<sup>er</sup> décembre. En sus du loyer le locataire s'acquittera des différentes taxes, impôts, charges et consommations afférentes au logement (eau, edf, chauffage, taxe OM, taxe habitation.....) et d'un dépôt de garantie de 550 euros à son entrée dans les lieux.

---

## DECISION N° 968

Objet : **COMPTABILITE COMMUNALE – EMPRUNT DE 6 000 000,00 EUROS – PRET AUPRES DE LA SOCIETE GENERALE.**

VU l'offre de prêt établie par la Société Générale, accordant à la Ville d'Aulnay-Sous-Bois, un emprunt de 6 000 000 d'euros destiné à financer le programme d'investissement de la Ville de l'année 2009

DECIDE de contracter auprès de la Société Générale, un prêt Evolution de 6 000 000 d'euros destiné à financer les investissements de la Ville de l'année 2009 et présentant les caractéristiques suivantes :

- Durée : Le prêt Evolution est consenti pour une durée maximum de 20 ans et comporte une phase facultative de mobilisation des fonds et une phase obligatoire d'amortissement du capital.
- Phase de mobilisation durant laquelle les fonds seront mis à la disposition de l'emprunteur à sa demande et au plus tard le 31/12/2009.

Les tirages ne font l'objet d'aucun montant minimum et d'aucune commission de non utilisation.

Le taux applicable pour les intérêts est soit l'EURIBOR 1 à 12 mois + marge de 0,38% ou EONIA, TAG 1 à 12 mois + marge de 0,65%

- Phase d'amortissement du capital durant laquelle l'emprunteur a l'obligation de rembourser toutes sommes dues au titre de l'emprunt à long Terme.

La durée d'amortissement est comprise entre 15 et 20 années.

Les taux applicables lors de la consolidation sont au choix :

- EURIBOR 1 à 12 mois + marge 0,38%
- EONIA, TAG 1 à 12 mois +0,93%
- Taux Fixe : Taux de swap + 0,38%

A chaque date de renouvellement d'un index ou à l'échéance d'une période à taux fixe, l'emprunteur peut opter, avec un préavis d'un jour ouvré, pour un changement d'index ou de taux.

**DECISION N° 969**

Objet : **ESPACE PUBLIC - MOYENS OPERATIONNELS - ACQUISITION D'UNE MINI PELLE 3 à 4 TONNES - SIGNATURE DU MARCHE AVEC LA SOCIETE JCB ILE-DE-FRANCE**

Signature du marché suivant :

Attributaire	Montant H.T.	Montant T.T.C
SOCIETE JCB ILE DE FRANCE 95842 SARCELLES CEDEX	38 000,00	45 448,00

**DECISION N° 970**

Objet : **PROTOCOLE – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE – LOCATION ET EXPLOITATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE POUR LES CEREMONIES DES VŒUX DE LA MUNICIPALITE 2010 – SIGNATURE DU MARCHE - NORD SCENIQUE**

Signature du marché suivant :

Attributaire	Montant du marché H.T.
Nord Scénique 93600 Aulnay sous Bois	33 125 H.T. (soit 39 617,50 T.T.C.)

Ce marché concerne la location et l'exploitation de matériels son et lumière pour les vœux de la municipalité 2009 :

- Réception des personnalités le 06/01/2010
- Réception du personnel communal le 08/01/2010
- Banquets des anciens du 10/11/12/13/01/2010
- Réception des médaillés et retraités de la ville le 15/01/2010
- Remise du colis aux anciens le 19/01/2010

**DECISION N° 971**

Objet : **PROTOCOLE – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE – LOCATION DE MATERIEL POUR LES CEREMONIES DES VŒUX DE LA MUNICIPALITE 2010 – SIGNATURE DU MARCHE - SOCIETE COMPACT.**

Signature du marché suivant :

Attributaire	Montant du marché H.T.
Société Compact 95195 Goussainville cedex	10 157,82 H.T. (soit 12 148,75 T.T.C.)

Ce marché concerne la location et l'exploitation de matériels son et lumière pour les vœux de la municipalité 2009 :

- Réception des personnalités le 06/01/2010
- Réception du personnel communal le 08/01/2010
- Banquets des anciens du 10/11/12/13/01/2010
- Réception des médaillés et retraités de la ville le 15/01/2010

**DECISION N° 972**

Objet : **PRU - MARCHÉ PASSE EN PROCÉDURE ADAPTÉE - ETUDES URBAINES POUR LE PRU DES QUARTIERS NORD A AULNAY-SOUS-BOIS - SIGNATURE DU MARCHÉ - LES ATELIERS LION.**

Signature d'un marché avec les ATELIERS LION - 29bis rue Didot à Paris - pour un montant de 29 500 euros HT soit 35 282 TTC - portant sur la réalisation d'études urbaines complémentaires dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine des Quartiers Nord d'Aulnay-sous-Bois. Ce marché prendra effet le 2 novembre 2009 pour une durée prévisionnelle de 5 semaines.

**DECISION N° 973**

Objet : **CULTURE - SCÈNE DE MUSIQUES ACTUELLES «LE CAP» - PROGRAMMATION DU 4<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2009 - MARCHÉS DE SERVICES PASSÉS EN PROCÉDURE ADAPTÉE - SIGNATURE DES CONTRATS**

Signature des marchés pour les prestations de diffusion et/ou d'animation suivants :

<b>Spectacle</b>	Zut !	<b>Date(s)</b>	07, 08 10 et 11/12/09
<b>Producteur</b>	W2 Productions.		
<b>Siège social</b>	6, rue André Messager - Esc. 6 - 75018 PARIS		
<b>Adresse correspondance</b>	23, rue Boyer - 75020 Paris		
<b>représenté(e) par en qualité de</b>	Fabrice PROUFF (gérant)		
<b>Montant du contrat</b>			
<b>Assujetti à la TVA</b>		<b>Non assujetti à la TVA</b>	
Total HT	10 000,00		
TVA 5,5 %	550,00		
Total TTC	10 550,00		
<b>Autres conditions financières (le cas échéant) : prise en charge catering repas et hébergement selon les obligations définies par les clauses contractuelles.</b>			

<b>Spectacle</b>	Ramses	<b>Date(s)</b>	09/12/09
<b>Producteur</b>	Sonotek		
<b>Siège social</b>	La Jarrie F-17380 Puy-du-lac		
<b>Adresse correspondance</b>			
<b>représenté(e) par en qualité de</b>	Cyril RENARD (gérant)		
<b>Montant du contrat</b>			
<b>Assujetti à la TVA</b>		<b>Non assujetti à la TVA</b>	
Total HT	4739,34		
TVA 5,5 %	260,66		
Total TTC	5000,00		
<b>Autres conditions financières (le cas échéant) : prise en charge catering repas et hébergement selon les obligations définies par les clauses contractuelles.</b>			

#### **DECISION N° 974**

**Objet : DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION – MARCHÉ PASSE EN PROCÉDURE ADAPTÉE – ASSISTANCE ET MAINTENANCE DU LOGICIEL « REQUIEM » AVEC LA SOCIÉTÉ ARPEGE**

Signature d'un contrat d'assistance et de maintenance avec la Société ARPEGE - 13 rue de la Loire BP 23619 - 44236 SAINT SEBASTIEN-SUR-LOIRE Cedex, pour le logiciel REQUIEM utilisé par le service Etat-civil et les mairies annexes. Le contrat prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée de 5 ans. Le montant annuel est de 1 988,62 euros HT (2 378,39 euros TTC).

---

#### **DECISION N° 975**

**Objet : DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION – MARCHÉ PASSE EN PROCÉDURE ADAPTÉE – ASSISTANCE ET MAINTENANCE DU LOGICIEL « MELODIE » AVEC LA SOCIÉTÉ ARPEGE.**

Signature d'un contrat d'assistance et de maintenance avec la Société ARPEGE - 13 rue de la Loire BP 23619 - 44236 SAINT SEBASTIEN-SUR-LOIRE Cedex, pour le logiciel MELODIE utilisé par le service Etat-civil et les mairies annexes. Le contrat prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée de 5 ans. Le montant annuel est de 1 608,45 euros HT (1 923,71 euros) TTC.

---

#### **DECISION N° 976**

**Objet : DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION – MARCHÉ PASSE EN PROCÉDURE ADAPTÉE – ASSISTANCE ET MAINTENANCE DU LOGICIEL « IMAGE » AVEC LA SOCIÉTÉ ARPEGE.**

Signature d'un contrat d'assistance et de maintenance avec la Société ARPEGE - 13 rue de la Loire BP 23619 - 44236 SAINT SEBASTIEN-SUR-LOIRE Cedex, pour le logiciel IMAGE utilisé par le service Etat-civil et les mairies annexes. Le contrat prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée de 5 ans. Le montant annuel est de 2 699,84 euros HT (3 229,01 euros TTC).

---

#### **DECISION N° 977**

**Objet : DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION – MARCHÉ PASSE EN PROCÉDURE ADAPTÉE – ASSISTANCE ET MAINTENANCE DU LOGICIEL « ALTO » AVEC LA SOCIÉTÉ ARPEGE**

Signature d'un contrat d'assistance et de maintenance avec la Société ARPEGE - 13 rue de la Loire BP 23619 - 44236 SAINT SEBASTIEN-SUR-LOIRE Cedex, pour le logiciel ALTO utilisé par le service Etat-civil et les mairies annexes. Le contrat prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée de 5 ans. Le montant annuel est de 2 653,68 euros HT (3 173,80 euros TTC).

---

## DECISION N° 978

Objet : **COMPTABILITE COMMUNALE – EMPRUNT DE 7 000 000,00 EUROS – PRET AUPRES DU CREDIT AGRICOLE.**

VU l'offre de prêt établie par le Crédit Agricole, accordant à la Ville d'Aulnay-Sous-Bois, un emprunt de 7 000 000,00 EUROS, (Sept Millions d'euros), destiné à financer le programme d'investissement de la Ville de l'année 2009

DECIDE de contracter auprès du Crédit Agricole, un prêt de 7 000 000 destiné à financer les investissements de la Ville de l'année 2009 et présentant les caractéristiques suivantes :

- Durée : Le prêt est consenti pour une durée maximum de 20 ans et comporte une phase facultative de mobilisation des fonds et une phase obligatoire d'amortissement du capital.
- Phase de mobilisation durant laquelle les fonds seront mis à la disposition de l'emprunteur à sa demande et au plus tard le 31/12/2010.

Les tirages ne font l'objet d'aucun montant minimum et d'aucune commission de non utilisation.

Pour une consolidation au plus tard le 31 décembre 2009, le taux applicable pour les intérêts est l'EURIBOR 1 à 3 mois + marge de 0,35 % pour une durée de 15 ans ou une marge de 0,38% pour une durée de 20 ans.

Pour une consolidation au cours de l'année 2010, le taux applicable pour les intérêts est soit l'EURIBOR 1 à 3 mois + marge de 0,38 % soit l'EONIA + marge 0,65% pour une durée entre 15 ans et 20 ans.

- Phase d'amortissement du capital durant laquelle l'emprunteur a l'obligation de rembourser toutes sommes dues au titre de l'emprunt à long Terme.

La durée d'amortissement est comprise entre 15 et 20 années.

Les taux applicables lors de la consolidation sont au choix :

- EURIBOR 3, 6 ou 12 mois + marge 0,35% sur 15 ans pour une consolidation au plus tard le 31 décembre 2009 ou dans les autres cas EURIBOR 3, 6 ou 12 mois + marge 0,38%.
- Taux Fixe : Taux de swap + 0,40% sur 15 ans si consolidation au plus tard le 31 décembre 2009 ou dans les autres cas Taux de swap + 0,45%.

Remboursement anticipé possible à chaque date d'échéance sans pénalité en taux variable.

Changement d'index possible à chaque date d'échéance, sans pénalité en taux variable.

---

## DECISION N° 979

Objet : **PROPRIETE COMMUNALE – ATTRIBUTION TEMPORAIRE D'UN LOGEMENT COMMUNAL A [REDACTED] – LOGEMENT SIS A AULNAY SOUS BOIS [REDACTED] RUE BERTEAUX – SIGNATURE D'UNE CONVENTION.**

Signature d'une convention de location temporaire de logement communal au bénéfice de [REDACTED] pour un Appartement de type F3 sis à AULNAY SOUS BOIS [REDACTED] rue Berteaux . Cette location est consentie à effet du 3 décembre 2009 pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 2 juin 2010, moyennant le versement d'une redevance d'occupation mensuelle de 350,00 euros + les différentes charges afférentes au logement.

---

## DECISION N° 980

Objet : **PROPRIETE COMMUNALE – PROLONGATION DE LOCATION TEMPORAIRE – LOGEMENT SIS [REDACTED] RUE DU ONZE NOVEMBRE A AULNAY SOUS BOIS– AVENANT N°1 A LA CONVENTION SIGNEE AVEC [REDACTED]**

VU la décision N° 797 du 14 septembre 2009 autorisant l'attribution à titre temporaire, d'un logement communal situé à Aulnay sous Bois 61 rue du Onze Novembre à Aulnay sous Bois, à [REDACTED] pour une durée de 6 mois à dater du 8 juin 2009.

DECIDE la signature d'un avenant n° 1 à la convention de location temporaire de logement, modifiant l'article 1 de la convention en portant la date d'effet du contrat au 1<sup>er</sup> juillet 2009 et prolongeant la location temporaire jusqu'au 30 juin 2010 dans les mêmes conditions que celles mentionnées au contrat initial .

---

## DECISION N° 981

Objet : **DIRECTION ENFANCE-JEUNESSE – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LA CROIX-ROUGE FRANCAISE » MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE**

Signature d'une convention avec LA CROIX-ROUGE FRANCAISE, dont la délégation locale est située au 6 rue du Docteur Roux – 93600 AULNAY-SOUS-BOIS, représentée par Madame Sylvie LINVAL, Présidente. L'objet de cette convention a trait à la location de trois postes de secours avec un dispositif de quatre secouristes et d'un véhicule par poste, afin d'assurer les premiers secours éventuels dans le cadre des manifestations organisées par la Direction Jeunesse qui auront lieu :

- le vendredi 11 décembre 2009 de 18 h00 à 23 h00 (Dîner Spectacle)
- le mercredi 16 décembre 2009 de 14 h30 à 18 h30 (Spectacle enfants + goûter)
- le samedi 19 décembre 2009 de 18 h30 à 00 h30 (Spectacle familial)

Le montant total de ces prestations est de 1939,96 euros net de taxes.

---

## DECISION N° 982

Objet : **EXERCICE D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR UN BIEN SIS 17 AVENUE ANATOLE FRANCE/1 RUE CHARLES DORDAIN A AULNAY-SOUS-BOIS.**

VU la délibération du Conseil Municipal n° 47 en date du 15/05/2008 qui procède à l'institution du Droit de Préemption Urbain Renforcé sur certains secteurs et du Droit de Préemption Simple sur le restant de la zone urbaine du Plan Local d'Urbanisme du territoire de la commune d'Aulnay-sous-Bois,

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 29/10/2009 concernant la vente d'un bien immobilier sis 17 avenue Anatole France/1 rue Charles Dordain à Aulnay-sous-Bois, cadastré section AU n° 45 pour 626 m<sup>2</sup>, appartenant à [REDACTED]

[REDACTED] demeurant [REDACTED] 93600 Aulnay-sous-Bois et [REDACTED] demeurant [REDACTED] au prix de 465 000 euros frais d'agence compris,

VU le périmètre d'intervention institué par délibération du 18/09/2008,

VU la convention d'intervention foncière signée avec l'EPPFIF,

CONSIDERANT que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU affiche l'objectif de «développer les capacités résidentielles pour répondre aux besoins diversifiés en logement et maintenir la population au dessus de 80 000 habitants » et aussi que « l'objectif recherché est la requalification urbaine en profondeur, associant mixité fonctionnelle et sociale, afin de répondre aux exigences de la loi SRU en matière de diversité de l'habitat »,

CONSIDERANT que l'un des objectifs du PLU tel que présenté lors de l'approbation du PLU par délibération du 24 janvier.2008 est de maintenir le niveau démographique communal ce qui nécessite « de développer les capacités résidentielles par une densification raisonnée »,

CONSIDERANT que la ville a signé une convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, comportant un secteur de veille foncière où l'objectif est de profiter de certaines mutations ponctuelles pour recomposer un secteur d'habitat aujourd'hui peu dense, afin de réaliser au total 360 logements sur l'ensemble du secteur de veille dont 30% de logements sociaux,

CONSIDERANT que la parcelle contiguë sise 1 rue Charles Dordain appartenant à la commune constitue une emprise mutable, susceptible d'accueillir une opération de construction de logements collectifs adaptée aux besoins en centre gare, en procédant à un tènement foncier avec la propriété sise 17 av A. France/1 rue Charles Dordain pour une contenance totale de 1752 m<sup>2</sup>,

CONSIDERANT qu'il est envisagé de réaliser une opération de construction d'une quarantaine de logements notamment pour les étudiants et les personnes âgées, soit une SHON potentielle globale de 3500 m<sup>2</sup> environ, qui devra répondre aux critères définis dans le PLU notamment en terme d'accessibilité, de qualité architecturale et environnementale et d'une expertise financière et technique pour la conservation du pavillon objet de la préemption,

DECIDE d'exercer son droit de préemption sur un bien immobilier sis 17 avenue Anatole France / 1 rue Charles Dordain à Aulnay-sous-Bois, cadastré section AU n° 45 pour 626 m<sup>2</sup>, appartenant à M<sup>me</sup> [REDACTED]

[REDACTED] Aulnay-sous-Bois et [REDACTED] demeurant [REDACTED] afin de réaliser le projet de construction susvisé.

DE PREEMPTER au prix de 465 000 frais d'agence compris conformément à l'avis de la DNID.

Le bien sera rétrocédé à l'EPFIF en vue d'assurer le portage au prix de l'acquisition majoré des frais de notaire supportés par la commune.

DIT que l'acte authentique sera dressé par Maître Maillot, de l'Etude Revet-Fosset-Bilbille-Maillot-Crichi, 10 rue du Docteur Roux, 93600 Aulnay-sous-Bois et signé par Monsieur le Maire,

---

### DECISION N° 983

Objet : **DIRECTION DES SPORTS – SPECTACLE « LA PARADE DE NOËL » – CONVENTION AVEC LA SOCIETE GLACE SPECTACLE ORGANISATION.**

Signature d'une convention avec la Société Glace Spectacle Organisation, sise au 30 rue des Bordeaux 94220 Charenton-le-Pont, relatif à l'organisation d'un spectacle de Noël intitulé



« La parade de Noël » avec la mise à disposition de 18 patineurs artistiques. Cette convention est établie pour le dimanche 20 décembre 2009. Cette prestation est à titre gracieux.

---

#### DECISION N° 984

Objet : **SERVICE JURIDIQUE - MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE - MARCHE D'ASSURANCE - POLICE PROTECTION JURIDIQUE DES AGENTS COMMUNAUX ET DU C.C.A.S.**

VU la délibération n°14 du 18 décembre 2008 autorisant le Maire à signer, la convention constitutive d'un groupement de commandes avec le C.C.A.S et ladite convention signée le 26 décembre 2008,

CONSIDERANT qu'en vertu de la convention précitée, le marché cité en objet est passé par la Commune aussi bien pour elle-même qu'au nom et pour le compte de son CCAS.

DECIDE la signature d'un marché d'assurance - Police Protection Juridique des agents communaux et du C.C.A.S auprès de la Compagnie PROTEXIA France - 9 boulevard des Italiens - 75 080 Paris Cedex 02, représentée par son intermédiaire la société GRAS SAVOYE - 2 à 8 rue Ancelle - 92 200 Neuilly-sur-Seine. Ce contrat prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour un an, renouvelable éventuellement par reconduction expresse chaque année sans que la durée totale puisse excéder cinq ans.

DIT que le montant de la provision pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 sera de 3.193,20 euros T.T.C, cette somme correspondant au tarif individuel de la compagnie par agent, soit 1,20 euros T.T.C, multiplié par les effectifs arrêtés pour la période au nombre de : 2 593 agents à la Commune et 68 agents au C.C.A.S.

---

#### DECISION N° 985

Objet : **ESPACE PUBLIC - QUARTIER 3.1 MAIRIE PAUL BERT – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE - AMENAGEMENT DE LA RUE AUGUSTE BLANQUI – SIGNATURE D'UN MARCHE SUBSEQUENT SUR ACCORD CADRE.**

VU la délibération n° 24 du 09 juillet 2009 relative à la signature de l'accord cadre passé pour les travaux d'aménagement de l'espace public dans les différents quartiers de la Ville pour l'année 2009 et renouvelable éventuellement jusqu'en 2012,

VU l'information communiquée au Conseil Municipal lors de la séance du 19 novembre 2009 relative à la consultation citée en objet

DECIDE la signature des marchés suivants :

Lot n° 1 : « VRD : Travaux & Equipements »

Attributaire	Montant H.T.	Montant T.T.C
EMULITHE 95471 FOSSES CEDEX	395 610,00	473 149,56

Lot n° 2 : « Eclairage public »

Attributaire	Montant H.T.	Montant T.T.C
INEO INFRA 78134 LES MUREAUX CEDEX	73 987,36	88 488,88

La durée d'exécution de ces travaux est prévue sur quatre mois à compter de la date fixée par ordre de service.

**DECISION N° 986**

**Objet : BATIMENTS COMMUNAUX - MARCHÉ PASSE EN PROCÉDURE ADAPTÉE - TRAVAUX DE MENUISERIES ALUMINIUM AU GROUPE SCOLAIRE NONNEVILLE MATERNELLE ET FOYER GUILLAUME APOLLINAIRE (FOURNITURE ET POSE) – SIGNATURE DU MARCHÉ.**

VU les délibérations N°6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et n°18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

VU l'information communiquée au Conseil Municipal lors de la séance du 19 novembre 2009 relative à la consultation citée en objet,

DECIDE la signature du marché suivant :

Attributaire	Montant H.T.	Montant T.T.C
PLASTALU 21600 OUGES	150 100,00	179 519,60

La durée d'exécution de ces travaux est prévue sur un mois à compter de l'ordre de service.

**DECISION N° 987**

**Objet : CULTURE :DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL – MARCHÉ PASSE EN PROCÉDURE ADAPTÉE – FOURNITURES ET PETITS MATÉRIELS BEAUX-ARTS, LOISIRS CRÉATIFS ET CÉRAMIQUE – ANNEE 2010 – SIGNATURE DES MARCHÉS.**

Signature des marchés suivants :

Lot 1 « Fournitures et petits matériels pour les Beaux-Arts »

GERSTAECKER	8 rue François Carabin 67700 SAVERNE	10 000,00	39 000,00
BERTY	41 Rue Claude Bernard 75005 PARIS		

Lot 2 « Fournitures et petits matériels pour les loisirs créatifs »

GERSTAECKER	8 rue François Carabin 67700 SAVERNE	2 300,00	18 000,00
BERTY	41 Rue Claude Bernard 75005 PARIS		

Lot 3 « Fournitures et petits matériels pour la céramique »

PETER LAVEM PARIS	5 Rue de Picardie 94100 SAINT MAUR DES FOSSES	3 000,00	27 000,00
GERSTAECKER	8 rue François Carabin 67700 SAVERNE		
BERTY	41 rue Claude Bernard 75005 PARIS		

Ces marchés ont pour objet de répondre aux besoins de l'Ecole d'Art Claude Monet et du Service Animation Retraités Personnes Agées de la ville d'Aulnay-sous-Bois pour l'année 2010. Il s'agit de marchés à bons de commande avec montant minimum et maximum, attribués séparément à 3 prestataires, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, afin de garantir un large choix de réponses aussi bien à l'Ecole d'Art Claude Monet qu'au Service Animation Retraités Personnes Agées, eu égard à la diversité du public et des activités pratiquées.

Ces marchés prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, ou de leur notification si celle-ci intervient postérieurement à cette date, pour s'achever au 31 décembre 2010. Ils ne seront pas renouvelables.

---

**DECISION N° 988**

Objet : **DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION - CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE DES LOGICIELS LANDESK AVEC LA SOCIETE NETWORKD EUROPE**

Signature d'un contrat d'assistance et de maintenance avec la société NETWORKD EUROPE - 276 avenue de La Marne - 59700 MARCQ EN BAROEUL, pour les Logiciels LANDESK utilisé par la Direction des Systèmes d'Information. Le présent contrat prend effet le 01 janvier 2010 pour une durée de 36 mois. Le montant annuel est de 14 039,18 euros HT soit 16 790,86 euros TTC.

---

**DECISION N° 989**

Objet : **CULTURE – SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES « LE CAP » MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC L'ASSOCIATION « LA SOURIS DES VILLES » – SIGNATURE DU MARCHE**

Signature d'un marché pour les prestations d'animation d'un atelier d'écriture en milieu scolaire de la Scène de Musiques Actuelles « Le Cap » avec l'association « LA SOURIS DES VILLES » dont le siège social se situe 34 rue Amédée Dunois – 93190 LIVRY-GARGAN.

Montant total maximum de 1 100 euros TTC (Association non assujettie à la TVA) pour les prestations d'animation d'un atelier d'écriture en milieu scolaire du 05 janvier au 12 juin 2010.

---